

Douves extérieures (les)

Type de site : fortifications

Précisions de localisation géographique :

Les "Douves extérieures" bordent la Vieille Ville au nord et à l'est ; elles partent, à l'ouest, de la Maine, pour aboutir, à l'est, à l'Asson.

Cadastre Napoléonien (1814) : A 141, 148, 155, 156, 158 à 161, 177, 407 à 409, 434...

Cadastre Moderne(2010) : AC 55, 56, 59 à 66, 119, 122, 226, 227, 248, 249 et AH 10 à 12 30...



Les "Douves extérieures" telles que jusque vers 1800 : de la "porte Notre-Dame" à la "porte Nantaise", elles étaient en eau, et étaient sèches pour leurs prolongements vers l'ancien "étang Saint-Michel" (vallon de l'Asson) et vers la Maine.

Protégées depuis 1953 et en voie de classement depuis comme patrimoine médiéval de Montaigny, elles sont pourtant, dans certains secteurs, l'objet d'une politique de remblaiement de la part des services techniques municipaux.

(vue aérienne en 2009 - le nord se trouve en bas de l'image - photo de remblaiements de 2000 à 2010, et qui se sont prolongés après)

Histoire et archéologie

Les "Douves extérieures" assuraient autrefois la protection de la ville de Montaigu au nord et à l'est. L'ordonnance de Louis XI du 14 décembre 1476, qui décida du renforcement des défenses de Montaigu, reprit en fait, pour les "douves extérieures", des fossés bordés de murailles pouvant remonter à la fin du XII^e siècle, comme le montrent les vestiges de tour et murs anciens bordant, l'école des Jardins¹.

Décrivant Montaigu peu après 1588, l'auteur anonyme de la *Chronique des trois Henri en Bas-Poitou* écrit : "A la tête de la ville se trouvait un fossé de 15 toises d'ouverture, de 5 toises de profondeur"², soit environ 30 et 10 m ; tandis que dans un mémoire de 1742, le sénéchal François-Frédéric Bellouard de Jémonville donne plus généreusement aux douves une profondeur de 50 pieds (environ 15 m)³. En 2012, leur profondeur maximale était de 8 m.

Le fond de ces douves devait être autrefois sensiblement plus bas qu'aujourd'hui et, entre la "porte Nantaise" et la "porte Notre-Dame", il se trouvait alors au niveau de la nappe phréatique. Cette partie centrale devait donc être plus ou moins en eau, ce qui est confirmé à divers endroits sur le plan cadastral de 1814. Par contre le relief faisait que leurs extrémités ouest, de la "porte Nantaise" à "la Maine", et est, de la "porte Notre-Dame" à "l'étang Saint-Michel", se trouvaient être des douves sèches¹.

Avec la fin de l'indépendance bretonne et après les guerres de Religion, Montaigu perdit son rôle militaire et les douves leurs fonctions. Elles furent alors occupées par des jardins, et leur profondeur diminua petit à petit⁴.

Le 25 septembre 1953, afin de protéger le patrimoine médiéval de Montaigu, un décret a été pris en Conseil d'État, créant une "Zone de protection", où il est interdit "de construire, d'afficher, de procéder à des installations de réseaux divers...". Cette zone inclut toutes les "Douves extérieures", à l'exception de la partie en douves

sèches située entre la "porte Nantaise" et la Maine⁵. Cette protection, n'empêcha pas qu'en 1985 la Poste impose l'installation de ses nouveaux locaux dans la portion des "Douves extérieures" située près de la "rue de la Brèche".

Depuis cette date, les intentions affichées par la municipalité sont de "remettre les Douves extérieures en valeur" afin de souligner leur ampleur et leur profondeur, mais les services techniques de Montaigu y ont pratiqué ou y ont laissé pratiquer une active politique de remblaiements avec à l'occasion des plantations d'arbres les occultant. Ainsi entre 2000 et 2013, dans ce même secteur de la Poste¹, des apports successifs de déblais les ont comblées d'environ 2 m en une douzaine d'années.

Si la bonne foi des intentions du Conseil municipal n'est en général pas contestée, les opinions divergent quant à expliquer les agissements des Services techniques municipaux. Pour les uns "les décisions [de ces services] l'emporteront toujours sur les souhaits des élus, et après la destruction du pont médiéval Saint-Nicolas, en 1979, c'est celle des douves qui est en cours aujourd'hui : les élus passent, les fonctionnaires restent ! quoiqu'on veuille on ne pourra jamais les empêcher de faire ce qu'ils veulent !" ; pour d'autres, "il ne faut pas voir là une mauvaise volonté de leur part : ils font seulement ce qui leur demande le moins d'efforts !" ; pour d'autres encore "s'ils font n'importe quoi c'est simplement parce que le patrimoine et l'environnement sont des domaines où ils ne sont pas compétents !" ; enfin pour certains : "pourquoi n'auraient-ils pas le droit de détruire les Douves extérieures de Montaigu, puisque dans le même temps on fait bien disparaître celles séparant la Vieille Ville du Château ?"... Des propos, qui n'engagent que leurs auteurs, mais rapportent les doutes, inquiétudes et désillusions de ceux qui sont sensibles à la défense du patrimoine local et au projet "[Montaigu sur les Marches de l'Unesco](#)".

Noms anciens ou variantes

Les "Douves extérieures" de Montaigu y sont aussi appelées "les Fossés".

Sources ou Références

¹ Relevés sur le terrain de 1997 à 2015.

² La Fontenelle de Vaudoré (Armand), *Chroniques fontenaisiennes*, 1841, p. 438.

³ Bellouard de Jémonville (François-Frédéric), *Anecdotes de la ville de Montaigu en Poitou*, 1742 (Bibl. mun. de Nantes, Fonds Dugast-Matifeux, dossier 204).

⁴ Laronge (Georges), *Montaigu, ville d'histoire (IV^e-XX^e siècle)*, 1958, p. 22.

⁵ Enquête en 2012 auprès du [Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée](#) (Monuments historiques).